

COMMUNE DE SONCHAMP

- 78 120 -

Département des Yvelines
Arrondissement de Rambouillet

*République Française
Liberté – Egalité – Fraternité*

Arrêté d'autorisation d'ouverture de débit de boisson permanent

POL n°2025-33

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SONCHAMP,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2,
Vu les articles L.3321-1 du Code de la Santé Publique et des mesures de lutte contre l'alcoolisme,
Vu l'arrêté Préfectoral DR 95-017 du 25 octobre 1995 réglementant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons,
Vu le permis d'exploitation UF/2025-10695 présenté par Madame Isabelle Connan valable jusqu'au 18 septembre 2035
Considérant la demande formulée par Madame Isabelle CONAN gérante de la Grange d'Isabelle pour l'ouverture d'un débit de boisson permanent,

ARRÊTE

Article premier : La Grange d'Isabelle de Sonchamp » est autorisée à ouvrir un débit de boissons permanent, en consommation sur place ou à emporter.

Article 2 : Le débit de boissons reste soumis aux horaires fixés par l'arrêté préfectoral du 25 octobre 1995.

Article 3 : Conformément à la loi, les boissons mises en vente sont limitées à celles comprises dans les trois premiers groupes tels que les définit l'article L3321-1 du Code de la Santé Publique.
A savoir : boissons avec taux d'alcool **inférieur ou égal à 18°** : vin, bière, cidre, poiré, porto, crème de cassis, etc. : **Licence III** (licence 3)

Article 4 : Cette autorisation est accordée sous réserve du respect des dispositions de l'arrêté préfectoral n°99-364 /DUEL en date du 24 décembre 1999 relatif à la prévention des nuisances sonores et de la lutte contre les bruits de voisinage.

Article 5 : Le Maire de la commune de Sonchamp, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Saint-Arnoult en Yvelines sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Sonchamp, le 9 octobre 2025

Ysabelle May-Ott
Le Maire



RECEPISSE DE DECLARATION

☒ D'OUVERTURE ☐ DE MUTATION ☐ DE TRANSLATION (1)

Département Yvelines Arrondissement ✓
Commune SONCHAMP

D'UN DEBIT DE BOISSONS A CONSOMMER SUR PLACE
D'UN RESTAURANT
D'UN DEBIT DE BOISSONS A EMPORTER
(Art. L. 3332-3, L. 3332-4, L. 3332-4-1 du code de la santé publique)

Le présent récépissé justifie de la possession de la licence. Toutefois, il ne comporte garantie ni du droit d'exploiter un débit ni de la validité du titre de propriétaire ou de gérant invoqué par le déclarant ni de l'exactitude des déclarations susmentionnées

Concernant (1) :

Le débit de boissons à consommer sur place de ☒ 3^{ème} ☐ 4^{ème} catégorie (2)

Le restaurant titulaire de la ☒ petite licence restaurant ☐ licence restaurant

Le débit de boissons à emporter titulaire de la ☒ petite licence à emporter ☐ licence à emporter

Sis à : 57 rue André Thome 78 120 SONCHAMP

Enseigne : La Grange d'Isabelle
Propriétaire du fonds de commerce :

■ Pour une (ou des) personne(s) physique(s) (3) :

Nom de naissance : <u>CONNAN</u>	Nom de naissance :	Nom de naissance :
Nom d'usage : <u>CONNAN</u>	Nom d'usage :	Nom d'usage :
Prénom : <u>Isabelle</u>	Prénom :	Prénom :
Profession : <u>Commerçante</u>	Profession :	Profession :
Adresse du domicile : <u>50 rue André Thome</u> <u>78 120 SONCHAMP</u> Tél. : <u>06.21.59.01.98</u> Email : <u>connan.isabelle04@gmail.com</u>	Adresse du domicile : Tél. : Email :	Adresse du domicile : Tél. : Email :

■ Pour une personne morale (s'il y a lieu) :

Dénomination sociale de la société :

Adresse du siège :

Date de la précédente déclaration (si mutation ou translation) :

Déclarant(s) (3) :

Nom de naissance: <u>C</u>	Nom de naissance :	Nom de naissance :
Nom d'usage :	Nom d'usage :	Nom d'usage :
Prénom :	Prénom :	Prénom :
Né(e) le :	Né(e) le :	Né(e) le :
A :	A :	A :
Département :	Département :	Département :

Nationalité :	Nationalité :	Nationalité :
Domicile :	Domicile :	Domicile :
Tél. :		
Email :		

(1)(4) Date d'obtention du

☒ permis d'exploitation : 19/09/2025

☐ permis de vente de boissons alcooliques la nuit :
...../...../.....

Agissant en qualité de (1) :

☐ Propriétaire exploitant à titre individuel ☒ Locataire gérant (ou gérant mandataire) ☐ Représentant légal de la société (5)	☐ Propriétaire exploitant à titre individuel ☐ Locataire gérant (ou gérant mandataire) ☐ Représentant légal de la société (5)	☐ Propriétaire exploitant à titre individuel ☐ Locataire gérant (ou gérant mandataire) ☐ Représentant légal de la société (5)
---	--	--

Déclare(nt) vouloir effectuer (1) :

☒ L'OUVERTURE	Ouvrir le débit de boissons susvisé à partir du : 9/10/2025
☐ LA MUTATION	Exploiter à partir du (-----/-----/-----) le débit de boissons susmentionné. Ce débit était précédemment tenu par (1)(3) ☐ Mme ☐ M. : _____ en qualité de : ☐ Propriétaire exploitant à titre individuel ☐ Locataire gérant (ou gérant mandataire) ☐ Représentant légal de la société (5) (6) : _____
☐ LA TRANSLATION	Transférer à partir du (-----/-----/-----) le débit de boissons précédemment installé à : _____ _____

Le ou les déclarants certifient :

1° ne pas être justiciable(s) des articles L. 3336- 1, L.3336-2, L. 3336-3 du code de la santé publique ;
 2° que le débit de boissons susmentionné répond aux dispositions législatives et réglementaires relatives aux zones protégées.

De laquelle déclaration, le présent récépissé est délivré conformément à la loi.

Fait à : Sonchamp le 9/10/2025

Timbre de la commune :



(1) cocher la case utile.

(2) Cette case ne peut pas être cochée en cas d'ouverture d'un nouvel établissement. En effet, l'article L. 3332-2 du code de la santé publique interdit l'ouverture d'un nouvel établissement de 4^e catégorie.

(3) Nom de naissance, nom d'usage le cas échéant et prénom en capitales.

(4) Pour les débits de boissons à consommer sur place, les restaurants et les débits de boissons à emporter qui vendent des boissons alcooliques entre 22h et 8h.

(5) Notamment (non limitatif) : Gérant(s) de la SARL, de l'EURL, de la SNC ; Président ou directeur général ou directeur général délégué de la SAS ; Directeur général ou directeur général délégué de la SA

(6) Préciser le cas échéant la dénomination de la société exploitant le débit de boissons antérieurement à la présente déclaration.